

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'ÉVALUATION
INSTITUTIONNELLE EXTERNE EN VUE DE
L'OBTENTION DE L'AGREMENT DEFINITIF DE
L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DAKAR
(IHED)**

Equipe d'évaluation :

- Pr. Mame Demba THIAM, Président
- Dr. Mohamed Moro KOITA, Membre
- Mme Dalla SIDIBE, Membre

Signature

Pour l'Equipe, le Président

Février 2016

Table des matières

Introduction	3
1. Présentation de l'IHED.....	3
2. Avis sur le rapport d'auto – évaluation	3
3. Description de la visite sur le terrain.....	4
4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	5
5. Points forts.....	10
6. Points faibles à améliorer	11
7. Appréciations générales de l'École	12
8. Recommandations à l'établissement	12
9. Recommandations à l'ANAQ.....	12
10. Proposition d'avis :	12

Introduction

L'Institut des hautes études de Dakar (IHED) est un établissement d'enseignement supérieur privé qui a démarré ses activités au Sénégal en 2014 sur la base d'un agrément provisoire du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche octroyé sous le numéro 176/MESR/DGES/DESP.

L'IHED fait partie du groupe de l'Institut des hautes études (IHE) créé en Tunisie en 1998 dont le siège est à Tunis. Le groupe dispose de plusieurs antennes précisément à Sousse, Sfax, Paris, Abidjan et Dakar.

C'est dans le cadre de l'attribution de l'agrément définitif, conformément aux dispositions du décret n°2011-1030 du 25 juillet 2011 portant statut des établissements privés d'enseignement supérieur, que la présente évaluation institutionnelle de l'IHED a été réalisée.

1. Présentation de l'IHED

Comme déjà annoncé, l'IHED est un établissement d'enseignement supérieur privé situé sur la VDN au 62, de la cité *Teylium* derrière l'hypermarché Exclusive.

L'IHED est organisé en deux départements :

- un département Enseignement supérieur pour la délivrance des diplômes de type Licence, Master pro, MBA et DBA ;
- un département Formation professionnelle (en alternance) avec pour objectif la professionnalisation des cadres d'entreprises, dirigeants, managers et collaborateurs.

Il propose deux types de programme :

- un programme classique qui consiste en un parcours de trois ans à Dakar sanctionné par une licence
- un programme international dont la 3^{ème} année est délocalisée à l'étranger précisément à Paris ou à Tunis et qui donne droit à une Co-diplomation et même à des stages à l'étranger.

La Vision de l'institut est de :

- contribuer à la formation de cadres capables de créer et gérer nos sociétés et entreprises publiques et privées pour être des acteurs responsables dans la vie socio-économique de nos pays ;
- promouvoir les valeurs d'éthique, d'innovation et d'ouverture sur le monde des affaires en adaptant les formations aux besoins des entreprises et du monde des affaires.

A ce jour, l'IHED a un effectif de 40 étudiants répartis entre la L1, la L2 et la L3.

Le faible niveau d'effectif oblige l'IHED à organiser des tronc communs et de prévoir la spécialisation en 3^{ème} année.

L'institut est logé dans un immeuble de trois niveaux d'un aspect correct, propre, bien décoré et bien entretenu.

2. Avis sur le rapport d'auto – évaluation

Le rapport d'auto-évaluation en format PDF a été rédigé en suivant les standards recommandés par l'Anaq-Sup. C'est un document de 84 pages et dont la qualité mérite d'être améliorée.

Il comporte beaucoup d'éléments qui vantent la pertinence de l'institution mère et de son réseau de partenaires. Cette présentation occulte le programme classique de trois ans basé à Dakar et donne l'impression que l'IHED met plutôt l'accent sur le volet international du groupe.

3. Description de la visite sur le terrain

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La visite de terrain a été effectuée sur le site de l'institut le 13 janvier 2016 conformément à l'agenda de visite fourni préalablement par l'ANAQ-Sup.

Elle a démarré vers 09h15'. Avec quelques minutes de retard, le Directeur Amadou Sarr Niang et son équipe nous ont installés au deuxième étage de l'immeuble dans une salle de réunion. La bonne qualité de la réception peut être signalée.

Après avoir expliqué le contexte et l'objet de notre mission, le Directeur Général, assisté de quelques collaborateurs, notamment M. Baldé Amadou (Assistant pédagogique) et M. Goumbala Falilou enseignant, a présenté l'établissement à l'équipe des experts en insistant sur les deux parcours universitaires qui existent à l'IHE-Dakar, à savoir le parcours classique et le parcours International.

A la suite de l'exposé du Directeur général, l'évaluation de terrain a été menée à travers :

- les demandes de clarification et de précision adressées à l'équipe de Direction ;
- les entretiens avec les enseignants, le personnel administratif et technique et les étudiants ;
- la visite des locaux ;
- l'étude de documents mis à la disposition par la Direction.

Au titre des rencontres et des entretiens, l'équipe des évaluateurs a reçu quelques enseignants présents. Il s'agit de :

- Monsieur Mansour Dièye, chargé du cours de management des Ressources Humaines ;
- Monsieur Ibrahima Diallo, chargé du cours d'économie.

Des représentants du PATS ont également été reçus à savoir :

- Mme Ndèye Sokhna Thiam, Technicienne de surface ;
- Monsieur Ababacar Fall, chargé de la réception ;
- Mlle Khady Diop, chargée de communication ;
- Monsieur Mouhamadou Moustapha Diop, assistant pédagogique ;
- Mlle Cissé Fadimata, assistante de direction.

Après la visite des locaux, nous nous sommes entretenus avec un groupe d'étudiants composé par ceux qui sont cités ci-dessous :

- Codou Diaw
- Diéo Thiam
- Diatta Jeanne-d'Arc
- Laurent Mendy
- Samba Coly
- Saliou Ndiaye
- Mame Diarra Bousso Seck
- Daour Sembène

➤ Sawadogou Neftali.

Les échanges nous ont permis de nous rendre compte de l'effectif qui compose le Conseil chargé de l'administration et de la pédagogie.

3.2. Appréciation de la visite

La visite s'est déroulée dans une ambiance de travail rigoureusement conduite. Il est appréciable de signaler la disponibilité de l'Institution avec à sa tête, son Directeur Général.

Nous avons appris quelques leçons relatives à la manière de gérer l'Institution. L'accent peut être mis sur les rapports permanents de l'IHED avec la maison mère basée en Tunisie qui contribue de manière substantielle à la gestion de l'IHED dont les recettes issues des frais d'écolage des étudiants ne couvrent pas les dépenses de l'institut.

Après une petite pause-collation, les évaluateurs ont marqué un petit break qui a permis de préparer la restitution qui a été exposée à 17h45' à l'équipe conduite par son DG M. Amadou Sarr Niang.

L'équipe des évaluateurs-experts externes de l'Anaq-Sup a quitté le siège de l'IHE-Dakar à 18h après une journée d'échange conviviale bien appréciée par les deux parties.

4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01: L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique

Appréciation globale du standard :

Les documents portant création de l'Institut existent, de même qu'un plan stratégique du groupe IHE. Mais un plan stratégique qui précise la mission et les objectifs de formation d'IHE Dakar n'existent pas.

Atteint

Standard 1.02 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Appréciation globale du standard :

L'IHED ne dispose pas d'un organigramme qui définit les relations entre les différents organes et organise leur hiérarchisation. Le déclarant responsable est le Directeur général de l'EPES.

Les responsabilités pédagogiques et celles de direction ne sont pas distinctes, ce qui conduit à des confusions de rôle. Elles sont, toutefois, connues de toutes les composantes.

Il n'existe aucun organe pédagogique ou scientifique dans lequel les enseignants peuvent participer qu'il s'agisse de conception, de développement des programmes d'études et de perfectionnement des maquettes.

L'équipe d'experts rappelle qu'un tel organe doit comporter des universitaires, comme le préconise le CAMES, et des professionnels des métiers auxquels l'institut forme les étudiants. De plus, l'acte de création, sa composition et les procès-verbaux de réunion doivent faire l'objet d'un suivi et d'un archivage.

Non atteint

Standard 1.03 : L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique.

Appréciation globale du standard :

Les relations entre les différentes structures qui apparaissent dans l'organigramme ne sont pas clairement établies. La visite ne nous a pas permis de constater l'existence d'une Direction administrative et d'une direction académique (cf. page 27 du rapport d'auto-évaluation), nous avons, à la place, rencontré un responsable de la comptabilité et deux assistants pédagogiques en plus des assistantes administrative et de direction.

Le personnel permanent est très limité et le personnel enseignant est composé de vacataires.

Le budget opérationnel provient principalement des frais de scolarité des étudiants.

Non atteint

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale du standard :

Les sources de financement et les procédures de décaissement semblent transparentes. Il est cependant nécessaire d'une part de recruter un comptable titulaire du diplôme supérieur de comptabilité ou d'un diplôme équivalent et d'autre part, de faire certifier les comptes par un cabinet indépendant et reconnu.

Atteint

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.

Appréciation globale du standard :

L'institution ne dispose pas d'une Cellule interne d'Assurance Qualité (CIAQ). La CIAQ n'apparaît pas dans l'organigramme, son responsable n'est pas connu et enfin, l'équipe des experts n'a pu disposer d'acte de nomination ou des PV de réunion de cette structure.

Non atteint

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir, et/ou solutionner les conflits.

Appréciation globale du standard :

Les organes de prévention et de résolution des conflits listés à la page 12 du rapport d'auto-évaluation ne sont pas fonctionnels. L'institut ne dispose pas d'un règlement intérieur ni d'un conseil de discipline. Il n'existe pas de conseil des professeurs ni de service d'assistance social.

Non atteint**Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation**

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.

Appréciation globale du standard :

L'IHED propose une offre de formations en licence et en master dans les filières de la gestion, de l'économie, du droit et de l'informatique. Mais dans les faits, seules les formations en Management avec plusieurs options sont ouvertes. Ces formations conduisent à l'obtention de la licence et au master.

Toutes les maquettes fournies ne sont pas conformes aux textes sur le système LMD.

Non atteint

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant (e) s, d'enseignants.

Appréciation globale du standard :

Bien que les formations soient organisées sous forme de crédits capitalisables, aucune mobilité (en termes d'échanges d'étudiants avec des institutions d'enseignement supérieur) nationale n'est encore observée. Toutefois, il existe une mobilité avec le groupe IHE et les institutions qui lui sont rattachées au plan international.

L'IHE devrait mettre à profit la présence de plusieurs établissements d'enseignement supérieur de la région de Dakar et l'Université Cheikh Anta Diop pour développer des programmes de mobilités et de partenariat.

Atteint

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale du standard :

L'absence de règlement pédagogique écrit et publié ne permet pas d'attester que les conditions d'obtention des diplômes et des attestations sont claires. De plus, il n'y a pas de directeur des études et de chef des services administratifs pour veiller aux délibérations et aux différents jurys.

Non atteint

Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiants (es) et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiants (es) et de ses diplômés.

Appréciation globale du standard :

L'évaluation des enseignements n'est pas normalisée.

Aucune structure ne gère l'insertion professionnelle des étudiants et les partenariats avec les acteurs du développement local ne sont pas formalisés.

Non atteint

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

Appréciation globale du standard :

L'IHE n'a pas de Conseil Pédagogique et il n'y a aucune présence d'une personnalité universitaire du domaine scientifique.

Non atteint

Champ d'évaluation 3 : Recherche

Standard 3.01 : les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux

Appréciation globale du standard :

L'IHE n'a pas d'activités de recherche et aucun enseignant vacataire interrogé n'a une activité de recherche financée et rattachée à l'institution.

Non atteint

Standard 3.02 : l'institut garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation

Appréciation globale du standard :

Notre visite ne nous a pas permis d'établir la prise en compte des connaissances scientifiques actuelles ou nouvelles

Non atteint

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Appréciation globale du standard

Il n'a pas de procédure réglementée et publiée de sélection du PER, pas d'appel d'offres et pas de commission de classement des dossiers. Le dossier d'un candidat devrait au moins être composé d'une lettre de motivation, d'un CV et de la photocopie légalisée du dernier diplôme ou du certificat de travail attestant de l'aptitude à enseigner dans le domaine. Le PER est composé pour l'essentiel de vacataires et de professionnels. Il n'y a pas de personnel de Recherche.

Non atteint
<i>Standard 4.02</i> : L'institution régleme la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.
Appréciation globale du standard : Il n'y a pas encore de politique de formation continue puisque tous les PER sont des vacataires.
Non atteint
<i>Standard 4.03</i> : L'institution conduit une politique durable de la relève.
Appréciation globale du standard : N'ayant pas de structures de recherche ou de politique de perfectionnement, IHED n'a pas encore une politique de la relève, d'autant plus qu'il ne fait appel qu'à des vacataires.
Non atteint
<i>Standard 4.04</i> : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.
Appréciation globale du standard : L'IHED n'offre aucun service de conseil en plan de carrière.
Non atteint
Champ d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)
<i>Standard 5.01</i> : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.
Appréciation globale du standard : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service ne sont réglementées par aucun texte publié, aucun PV de réunion. Ce personnel est composé de prestataires de services et non de salariés
Non atteint
<i>Standard 5.02</i> : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).
Appréciation globale du standard : Le rapport d'auto-évaluation indique une procédure de mise en formation continue des agents à travers leur participation à des ateliers. Aucun document mettant en place une telle politique n'est publié. Il n'y a pas encore de politique de perfectionnement du PATS.
Non atteint
Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e) s
<i>Standard 6.01</i> : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.
Appréciation globale du standard : Le rapport d'auto-évaluation et les discussions établissent qu'en L1 sont admis les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'accès à la première année de Licence par ceux qui ont le niveau baccalauréat n'est pas conforme aux textes en vigueur. L'accès à la L2 n'est pas clair non plus.
Non atteint
<i>Standard 6.02</i> : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.
Appréciation globale du standard : Les effectifs des formations ne montrent pas un déséquilibre significatif en valeur des hommes et il n'existe à notre avis aucune politique discriminatoire. Les listes dont nous disposons permettent d'établir qu'il y a en L3, 2 femmes sur un total de 5 étudiants ; en L2, 2 femmes sur un total de 5 étudiants et en L1, 4 étudiantes sur un total de 10 étudiants.
Atteint

Standard 6.03 : l'institution observe la progression des étudiants (es) dans leur cursus ainsi que la durée des études.

Appréciation globale du standard :

L'annexe 10 du rapport d'auto-évaluation permet d'affirmer que les étudiants d'une cohorte finissent ensemble la licence.

Atteint

Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

Appréciation globale du standard :

Le rapport d'auto-évaluation ne donne pas de statistiques sur le taux d'encadrement et son évolution.

En l'absence de chiffres clairs sur l'évolution du nombre d'étudiants par année et par niveau d'étude, nous ne pouvons établir de statistiques sur le taux d'encadrement.

Non Atteint

Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiants, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées.

Appréciation globale du standard :

Des services de conseils et d'orientation des étudiants sont offerts aux étudiants, mais notre visite ne nous a pas permis de constater l'existence d'un service dédié. Les activités de services, s'il existe, ne sont pas documentées.

Non atteint

Standard 6.06 : L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiants(es) en situation de handicap.

Appréciation globale du standard :

L'établissement est domicilié dans un bâtiment de trois étages. Toutes les salles de classe sont à l'étage et aucune disposition n'est prise pour accueillir des étudiants souffrant d'un handicap avec une mobilité réduite.

De plus, il n'existe pas de service spécial dédié aux étudiants en situation de handicap.

Non Atteint

Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements

Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long terme.

Appréciation globale du standard :

L'IHED dispose de plusieurs salles de cours équipées en tables/chaises. Il n'y pas de bibliothèque physique ou numérique. Une salle informatique avec peu d'ordinateurs fonctionnels existe. À part une suite de bureautique, nous n'avons pas trouvé de logiciel de gestion, de programmation, etc.

Non atteint

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale du standard :

L'IHED dispose d'une connexion Wi-Fi fonctionnelle, mais n'a pas de bibliothèque

Non atteint

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.

Appréciation globale du standard :

L'institution ne dispose pas d'une infirmerie ni d'une trousse de premiers secours.

L'établissement possède plusieurs extincteurs aux normes.

Cependant, en dehors de la porte d'entrée principale, l'IHED devrait disposer de plusieurs issues de secours et d'un plan d'évacuation en cas de sinistre.

L'établissement est très propre, une technicienne de surface fait le ménage tous les jours. Il existe

plusieurs toilettes et certaines sont réservées aux femmes. Il est à déplorer le manque d'eau à l'étage.

Non atteint

Champ d'évaluation 8 : Coopération

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

Appréciation globale du standard :

Il n'y a pas d'accord formel avec des institutions d'enseignement supérieur.

Aucun document traduisant une coopération avec le monde socioprofessionnel n'a été présenté.

Non atteint

Champ d'évaluation 9 : Information et communication

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels [PER, PATS], la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

Appréciation globale du standard

L'institution n'a pas de conseil pédagogique ni de personnalités scientifiques capables de fournir des informations pertinentes et récentes à la direction pour des prises de décisions stratégiques.

Non atteint

Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

Appréciation globale du standard

Sur le plan interne, il existe un tableau d'affichage où les emplois du temps, les notes de service et toute autre information interne sont affichés. La visite a permis de constater que les emplois du temps affichés sont ceux de la semaine.

Sur le plan externe, notre visite nous a permis de disposer d'éléments étayant une communication externe.

Atteint

5. Points forts

- Un engagement du promoteur et directeur de l'établissement ;
- deux évaluations par matières à la fin de chaque module ;
- Les conditions d'admission et d'évaluation sont définies ;
- Une ambiance conviviale dans l'école et des relations normales avec les étudiants, le corps professoral et le personnel administratif ;
- Existence d'un statut juridique clair ;
- Locaux propres, bien entretenus situés dans un environnement propice, accessible ;
- Réseau internet et wifi disponible ;
- Satisfaction des étudiants de la formation reçue ;
- Partenariat avec le réseau IHE ;
- Présence d'enseignants invités ;
- Supports de communication bien élaborés ;
- Existence d'extincteurs ;

- Terrasse avec un espace détente ;

6. Points faibles à améliorer

- Absence de comité scientifique ou pédagogique ;
- Absence d'un plan stratégique ;
- Absence d'une cellule interne d'assurance qualité et de comité de pilotage ;
- Absence d'un règlement pédagogique affiché destiné aux étudiants ;
- Absence d'un organigramme clair et adapté aux exigences d'une mission d'enseignement supérieur, avec une bonne précision des chaînes de décision ;
- Maquette non conforme au cadre réglementaire du système LMD ;
- Gestion des notes ;
 - absence de logiciel de gestion des notes et des délibérations local ;
 - les diplômes nationaux sont signés ou délivrés sous l'autorité du MESR, il faut donc des délibérations.
- Organisation administrative
 - pas de convocation de Jury et pas de Jury de délibération.
- Locaux
 - Absence de climatisation ou de système de ventilation dans certaines salles qui sont exigües ;
 - absence de salle de documentation aux normes académiques ;
 - absence d'ordinateurs fonctionnels dans la salle machine.
- Sélection des enseignants
 - absence d'enseignant permanent contrairement aux exigences du CAMES et de l'ANAQ-Sup ;
 - les cv des enseignants ne sont ni datés et ni signés ;
 - processus de recrutement non conforme ;
 - Inexistence de PER stable ;
 - proportion PER invité non spécifiée.
- Sélection des étudiants
 - absence de prérequis ;
 - Recrutement de certains étudiants qui n'ont pas le BAC.
- Salariés
 - Absence de contrats visés à l'inspection du travail ;
- Inexistence d'un manuel de procédures ;
- Caractère informel des protocoles d'accord existants avec certaines structures ;
- Syllabus des cours non remis aux étudiants ;
- Absence de processus d'évaluation des enseignements ;
- Faiblesse de la communication interne (panneau d'affichage, avis ...)
- Sécurité

- Pas de plan d'évacuation ;
- Pas d'issue de secours ;
- Pas de dispositif pour handicapés.

7. Appréciations générales de l'École

L'établissement possède des points forts et a satisfait à quelques standards du référentiel. Des améliorations notables sont-indispensables en matière d'organisation, de gouvernance administrative et universitaire, de procédures écrites et publiées de recrutement des ressources humaines (PER et PATS) et des étudiants, de maîtrise du système LMD et de partenariat.

8. Recommandations à l'établissement

- Reprendre et adapter l'organigramme aux missions d'un établissement d'enseignement supérieur ;
- Se conformer aux prescriptions de l'agrément provisoire qui n'a pas autorisé des formations de niveau master ;
- Avoir une boîte de pharmacie de premiers secours ;
- Mettre en place un organe de contrôle de la gestion de la Direction ;
- Instituer un organe de gouvernance académique et nommer un directeur des études ;
- Instituer des jurys de validation des résultats académiques des apprenants et les faire présider par un enseignant de rang A ;
- Nouer des accords de partenariat formels avec les institutions d'enseignement supérieur nationales ;
- Faire un effort de recrutement de PATS et de PER permanents ;
- Confectionner un règlement intérieur destiné aux étudiants et le rendre visible au tableau d'affichage ;
- Améliorer la qualité des maquettes et les rendre conformes aux normes du système LMD ;
- Disposer d'un plan de développement institutionnel.

9. Recommandations à l'ANAQ

- Assister davantage les EPES à la rédaction d'un plan stratégique conforme aux exigences universitaires ;
- Exiger des EPES de se limiter aux formations autorisées dans l'agrément provisoire. Les nouvelles créations se feront après agrément définitif ;
- Exiger des EPES de se doter des conseils d'universitaires pouvant aider à structurer la gouvernance académique ;

10. Proposition d'avis :

Agrément définitif non recommandé